



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 juillet 2023

L'an 2023 et le 20 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 12 juillet 2023.

Date de la convocation : 12 juillet 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

Délibération N° 20-07-2023 / N°121

Etaient présents les membres en exercice : 70

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, René Pruvost, Marc Degrendele, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 17

Membres votants : 93

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Alexandre Decry, Eric Caron, David Duchateau

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenot suppléé par Arnaud Delame, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents excusés : Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Florence Dambreville, André Michel, Julien Bellengier, Vincent Lacroix, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marie Bernard, Stéphane Gomès

Absents ayant donné procuration : Pascal Coin ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Jacques Nick ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Muriel Roussel, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Yves Lieppe, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Alain Traisnel ayant donné procuration à Roland Descamps, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magalie Jonard, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André

Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Damien Bric
Poulain.

Secrétaire de séance : Pierre Cuvillier

Titre de la délibération : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Commerciale Avesnoise

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Pour rappel, l'Union Commerciale d'Avesnes-le-Comte regroupe les acteurs de la vie économique du territoire (commerçants, artisans et professions libérales) et permet de représenter leurs intérêts auprès des organismes publics. Elle vise à valoriser les commerces et de renforcer l'activité économique.

La région Hauts-de-France a obtenu le label Région Européenne de la Gastronomie 2023 et est ainsi devenue la première région française à être labellisée. En 2023, la gastronomie des Hauts-de-France sera mise à l'honneur au travers de nombreux événements accessibles à tous, sur l'ensemble du territoire.

C'est dans ce contexte que l'Union Commerciale d'Avesnes-le-Comte, en partenariat avec l'Union Commerciale de Tincques, souhaite organiser un salon de la gastronomie qui se tiendra le samedi 30 septembre 2023 et le dimanche 1er octobre 2023 à la salle Danielle Mitterrand à Avesnes-le-Comte. Ce salon s'inscrit dans l'action régionale de promotion du label "Région Européenne de la Gastronomie Hauts-de-France 2023".

L'Union commerciale a le projet de mobiliser les acteurs locaux de la gastronomie mais aussi, à leurs côtés, les acteurs de l'alimentation. A ce titre, l'Union Commerciale prévoit la tenue d'un marché des producteurs qui réunira les producteurs du territoire des Campagnes de l'Artois. Il permettra de mettre en avant les productions locales et les produits du terroir.

Budget prévisionnel :

<i>DESIGNATION</i>	<i>TARIF</i>
Location salle Avesnes le Comte (Polyvalente + bar + salle exposition + cours de la benderie)	93€00
Décoration florale de la salle	600€00
Animation Pépée le Mat le samedi avec France Bleu Nord + Chronique de cuisine + Pub sur site + Pub France Bleu + Pub sur réseau sociaux	1 000€00
Vin d'honneur après inauguration avec les élus et représentants	80€00
Forfait journée avec consommables les Chefs en Nord	1 100€00
Communication par divers moyens	1 180€80
Lot pour concours budget	1 000€00

BUDGET TOTAL PREVISIONNEL

5 773€80

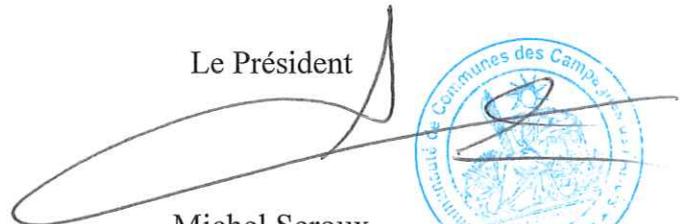
L'Union Commerciale a pour projet de monter un événement de qualité et pour cela elle prévoit une animation et un programme riche en activités. Afin d'y parvenir, elle sollicite la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois pour le prêt du chapiteau, des tonnelles, de la sonorisation et l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 500 €.

CONSIDÉRANT l'examen de la demande de subvention par le bureau communautaire du 28 juin 2023,
CONSIDÉRANT que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local et intercommunal,
CONSIDÉRANT que ce projet rentre dans les objectifs et ambitions définis dans le Projet de Territoire et le Plan Climat Air Énergie Territorial des Campagnes de l'Artois.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 28 juin 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'accorder le prêt du chapiteau, des tonnelles, de la sonorisation,
- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1500 euros à l'Union Commerciale d'Avesnes le Comte au titre de l'année 2023,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette demande.

Le Président



Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/07/2023 et publication ou notification du 27/07/2023

